



# Trientine

## Conditions de prescription et de délivrance

Médicament sous ATU nominative

Médicament disponible uniquement dans les pharmacies hospitalières, rétrocéderable, sans restriction de prescripteurs

## Présentation et caractéristiques

Agent chélateur du cuivre

### Présentations :

- Gélules de 300 mg de dichlorhydrate de trientine (flacon de 100 gélules)  
*Excipients : Stéarate de magnésium, silice anhydre colloïdale, gélatine, dioxyde de titane*

### Caractéristiques :

- Conservation entre +2 et +8°C
- Péréemption 3 mois après ouverture du flacon
- 300mg de dichlorhydrate de trientine équivaut à 200mg de trientine base

## Indications

- Maladie de Wilson quand le traitement de référence (D-pénicillamine) n'est pas toléré

## Posologie et mode d'administration

<u>Adulte</u>	▶ <b>4 à 8 gélules</b> (soit 1,2 à 2,4 g) <b>par jour</b>
<u>Enfant</u>	▶ <b>2 à 5 gélules</b> (soit 0,6 à 1,5 g) <b>par jour</b>

- ▶ Répartir la dose en 2 à 4 prises par jour.
- ▶ A prendre à jeun, au moins 1h avant un repas ou 2h après, et à distance des autres médicaments.
- ▶ Avaler les gélules avec un verre d'eau.
- ▶ En cas d'oubli d'une dose, la prendre dès que possible puis continuer le rythme habituel. Ne pas prendre de double dose.

## Interactions médicamenteuses

- Fer sanguin (diminution du taux)
- Anti-acides contenant des sels de calcium ou de magnésium (à prendre à distance de la trientine)
- Zinc

## Principaux effets indésirables

- Nausées
- Eruptions cutanées, prurit
- Duodénites et colites sévères
- Diminution du taux de fer sérique, anémie ferriprive

## Contre-indications


- Hypersensibilité au principe actif ou aux excipients
- Allaitement (pas de données)


## Précautions d'emploi


- Ne pas utiliser comme alternative à la D-pénicillamine dans la polyarthrite rhumatoïde ou la cystinurie
- Supplémentation en fer parfois nécessaire, à prendre à distance de la trientine
- Insuffisance rénale
- Grossesse : surveillance

## Conseils à donner aux patients

 Informer le patient de contacter son médecin en cas d'apparition d'effet indésirable grave.

 Rappeler au patient de signaler son traitement par Trientine® à tout professionnel de santé (médecin, chirurgien, pharmacien, dentiste, infirmière, sage-femme, ...).

 Toute décision de modification de dose ou arrêt du médicament doit être prise par le médecin. Rappeler au patient de ne jamais prendre l'initiative seul.

 Rappeler au patient de ne pas prendre un nouveau médicament, même disponible sans ordonnance ou à base de plantes sans l'accord du médecin ou le conseil d'un pharmacien.

